



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Optimisation des dépenses des AAI et API et mutualisation de leurs moyens

Question écrite n° 16012

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann interroge M. le ministre de l'intérieur quant à l'application de la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes, dont l'article 21 exige que le rapport d'activité rendant compte annuellement de l'exercice des missions et des moyens de chacun de ces organismes comporte un schéma pluriannuel d'optimisation de ses dépenses qui évalue l'impact prévisionnel sur ses effectifs et sur chaque catégorie de dépenses des mesures de mutualisation de ses services avec les services d'autres autorités administratives indépendantes ou autorités publiques indépendantes ou avec ceux d'un ministère. Il souhaite que lui soit communiqué un bilan, pour chaque autorité administrative indépendante et chaque autorité publique indépendante, de la mise en œuvre de ces dispositions et des économies ainsi réalisées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16012

Rubrique : État

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Première ministre](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2019](#), page 535

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)